

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DIVAJEU
N° 2025-12-11

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-cinq, le 15 décembre à vingt heures,
En exercice : 14 le conseil municipal de la commune de DIVAJEU, dûment
Présents : 12 convoqué le 8 décembre 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la
Votants : 13 mairie, sous la présidence de René ESTEOULLE, Maire.
Pour : 13
Contre : 0

Présents : Pierre-Alexandre ACHARD, Jean-Marc BAILLET,
Abstentions : 0 Guylaine BASTET, Alain DORIER, Jérôme EYMERY,
Jean-Jacques GINOUX, Christian GRESSE, Jean-Pierre MARTY,
Jérôme MYSAK, Adrian PERMINGEAT, Jean-François TISSEAU.
Absents excusés : Patricia MULLER, Géraldine PERETTI
(procuration donnée à Jérôme MYSAK),
Secrétaire : TISSEAU Jean-François

OBJET : Renouvellement convention tripartite CREST DIVAJEU CHABRILLAN.

Monsieur le maire rappelle au Conseil municipal que la convention relative à la fourniture de l'eau potable depuis le réseau communal à trois abonnés de la commune de Chabrillan, est arrivée à son terme.

Il est donc nécessaire, et ce de manière exceptionnelle, de signer une nouvelle convention avec effet au 1^{er} janvier 2026, entre les communes de Crest, Chabrillan, Divajeu.

Monsieur le Maire donne lecture de cette nouvelle convention.

Après en avoir délibéré et statué, le conseil municipal :

- approuve la présente convention tripartite de fourniture de l'eau à trois abonnés de la commune de Chabrillan (à compter du 1^{er} janvier 2026).
- autorise Monsieur le Maire à signer cette dernière.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus par tous les conseillers présents.

Pour copie conforme, le 23 décembre 2025,
Le Maire,
René ESTEOULLE,

